

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 Février 2026**

Effectif du Conseil : 29

Présents : 20

Absents excusés : 04

Absents : 05

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

**N° de délibération : 07
Date de transmission
en préfecture :
02 MARS 2026**

Par suite d'une convocation en date du 10 Février 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **19 février 2026 à 18h45** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Juliette FARNABE, Virginie GUILLAUME, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU.

Absents : Joël LANCASTRE, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Anne-Marie CANGOU donne procuration à Jules OTTO, Juliette FARNABE donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA.

Secrétaire de séance : Nicolas BRESLAU

Approbation de l'opération « Mise en place de citernes de récupération d'eau de pluie »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Office de l'Eau de la Guadeloupe sur la « récupération et la réutilisation des eaux de pluie au service des EPCI et communes du territoire pour une gestion résiliente de la ressource en eau »,

Vu le projet présenté par la collectivité en décembre 2025 visant à doter plusieurs sites du territoire en citernes de récupération d'eau de pluie pour un coût global de **44 079,63 euros**,

Vu l'avis favorable du conseil d'administration de l'Office de l'eau de Guadeloupe pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 35 263,70 Euros représentant 80% du budget global,

Considérant la volonté de la municipalité de s'inscrire dans le développement durable et notamment pour une gestion résiliente de la ressource en Eau,

Le Conseil municipal,

Après échanges de vues

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver l'opération « Mise en place de citernes de récupération d'eau de pluie ».

Article 2 : D'approuver le coût global de cette opération chiffré à **44 079,63 euros** ainsi que son plan de financement qui se présente comme suit :

-Office de l'Eau : **35 263,70 € (80%)**
-Commune de Vieux-habitants : **8 815,93 € (20%).**

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Office de l'Eau de la Guadeloupe pour sa participation.

Article 4 :D'inscrire cette opération au BP 2026.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 6 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et à Monsieur le Directeur de l'Office de l'Eau.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **02 MARS 2026**

Le Maire

Jules OTTO

